VILLE DE CHAPONOST
5 AVENUE MARÉCHAL JOFFRE
04 78 45 31 33

Quelles démarches pour quels travaux?

Je prévois de réaliser des travaux. Quelles sont les formalités ? Retrouvez les projets les plus courants et démarches qui y sont liées.

Je prévois de réaliser des travaux : quelles sont les formalités ?

La liste des travaux ci-dessous mentionnés n'est pas exhaustive mais représente la majeure partie des projets recensés sur la commune. Par ailleurs, les informations données ne concernent que les secteurs hors périmètre de protection des Monuments Historiques. Le service urbanisme est à votre disposition pour toute précision ou question sur un autre projet.

Dois-je recourir à un architecte ? +

Je réalise des travaux de construction

Je fais des travaux dans ma maison

Je construis un mur ou une clôture +

Je veux installer une piscine… +

Une fois les travaux achevés

Une fois vos travaux réalisés (que ce soit dans le cadre des permis de construire ou des déclarations préalables) **vous devez faire parvenir en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux.**
Il est important de noter que **c'est au bénéficiaire de l'autorisation de construire ou à son architecte que revient la responsabilité d'attester que les travaux ont bien été réalisés** conformément à l'autorisation obtenue.

Important

Attention, pour commencer les travaux il faut attendre :

- soit une autorisation écrite
- soit que le délai d'instruction soit écoulé.

SITUER

ACCÈS RAPIDES

ANNUAIRES

PORTAIL FAMILLE

AQUEDUC

PLU

PUBLICATIONS

TRAVAUX

NEWSLETTER

ANNUAIRES

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS

commune de Chaponost